



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2986

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la s.r.l. **GAZIA** dont les bureaux se situent **rue Georges Depaifve 29 à 4690 GLONS.**

Le terrain concerné est situé **rue Chapuis 20 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2<sup>ème</sup> division section E n° 554Y**

Le projet vise à "**régulariser le changement de châssis, la rehausse du sol du rez-de-chaussée, démolir l'auvent en façade avant et revêtir la façade d'un bardage en bois**" et présente les caractéristiques suivantes : **écart au sol (PCA n°27 – SERAING – A.R. du 09/04/1968). Les matériaux employés en façade ne correspondent pas aux prescriptions du plan communal d'aménagement.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

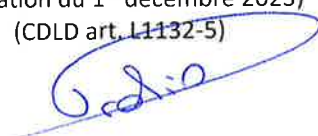
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **3 mars 2025 au 17 mars 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)



AngeloTROLIO  
Agent technique

LA BOURGMESTRE,



M<sup>me</sup> GERADON Déborah